

**REGLEMENT COURSE NATURE DE CREPY-EN-VALOIS DU 12/01/2020**

**1. Lieu, date et nature de la compétition**

Course Nature, Parc de Géresme de Crépy en Valois

N°	Heure	Catégorie	Distance	Tarifs
1	9h	Course longue de Cadets à Masters	13 km	10€
2	9h	Course courte de Cadets à Masters	6,5 km	7€
3	11h	Minimes	4.3 km	4€
4	11h30	Benjamins	2,7 km	4€
5	12h	Poussins	1,350	Gratuit
6	12h15	Eveil Athlétique	Petite boucle	gratuit

Site du club : [www.crepyathle.fr](http://www.crepyathle.fr)

**2. Organisateur**

USC Crépy Athlétisme  
Président : Marie FORTIER  
60 RUE DE PARIS  
60800 LEVIGNEN  
Tél : 06 16 27 04 83  
[president@crepyathle.fr](mailto:president@crepyathle.fr)

**3. Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

**a) Catégorie d'âge :**

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- Animation éveil athlétique/école athlé né(e)s en 2011 et 2013 - course 6
- Poussins né(e)s en 2009 et 2010– Course 5
- Benjamins né(e)s en 2007 et 2008– course 4
- Minimes né(e)s en 2005 et 2006 – course 3
- De Cadets à Masters à partir 2003 et 2004 – course 2
- De Cadets à Masters à partir 2003 et 2004 – course 1

**b) Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

soit d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course avec la mention : « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »

Le règlement sera disponible sur le site du club et envoyé sur simple demande.

**c) Droit d'inscription**

N° de la course	Tarifs
1	10€
2	7€
3	4€
4	4€
5	Gratuit
6	gratuit

Le montant de l'inscription est à régler en espèces ou à l'ordre de : USC Athlétisme.

**d) Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au 8 janvier 2020 par courrier.

Inscriptions sur place 45 minutes avant le début des épreuves.

**e) Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

**f) Dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

**g) Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

#### **5. Assurances**

##### **a) Responsabilité civile**

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès du cabinet AXA Bruno Fortier 51 avenue Pasteur 60800 Crépy-en-Valois

##### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

#### **7. Classements et récompenses**

##### **a) Classements**

Il sera établi pour chaque course un classement.

##### **b) Récompenses**

Une médaille pour : Ecole athlé, les poussins, les benjamins, les minimes

Une coupe pour les 3 premières féminines et pour les 3 premiers masculins de la course courte et de la course longue.

##### **c) Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet : [crepyathle.fr](http://crepyathle.fr).

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## **8. Ravitaillements**

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course.

## **9. Sécurité et soins**

### **a) Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

### **b) Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par **la protection civile de l'Oise**.

## **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.